



## Hôtel pour chat LOLICAT

120 route de Montpellier – 34160 SUSSARGUES

Tel : 06 62 26 61 56

pensionlolicat@gmail.com

pensionlolicat.fr

Siret : 851 331 223 00012

Certificat de capacité délivré par la préfecture de l'Hérault : 2018/64b7-779b 018/64b

# Contrat de pension

Nom du propriétaire :

Tél :

Adresse :

Mail :

Nom et identifiants des pensionnaires :

TARIFS	Appartement non individuel	Appartement privatif
1er chat		
2ème chat logeant dans le même appartement		
3ème chat logeant dans le même appartement		

Choix de l'alimentation : Aliments fournis par la pension / par le propriétaire

Jour d'arrivée :

Heure d'arrivée prévue :

Jour de départ :

Heure de départ prévue :

Nombre de jours :

jours en appartement non privatif / privatif

Montant du séjour :

**jours x** € = €  
**jours x** € = €

dont acompte versé ce jour :

€

Le règlement se fait à l'arrivée du pensionnaire



## Conditions d'admission

Pour être gardé dans la pension, votre chat devra être à jour de ses vaccins (1ère injection + rappel annuel) Typhus, Coryza et leucose ; si possible être identifié : il est fortement recommandé que le chat soit identifié par puce électronique ou tatouage ; être vermifugé et avoir subi un traitement anti-parasitaire (puces/tiques) vermifuge 6 jours avant son entrée. Dans le cas contraire, nous administrerons le traitement qui sera à la charge du propriétaire.

Les chats sont admis à partir de 3 mois et nous nous réservons le droit de refuser l'entrée à un animal qui se révélerait malade ou agressif.

Le carnet de santé des pensionnaires est conservé à la pension pendant toute la durée du séjour.

## Règlement de la pension

Le propriétaire assuré en responsabilité civile pour son animal reste responsable de tout dommage éventuel causé par ce dernier pendant son séjour à la pension.

Le propriétaire s'engage à nous signaler tout problème de santé ou de comportement de son animal. Tout traitement vétérinaire qui demande d'être poursuivi lors du séjour devra être accompagné d'une ordonnance établie par un vétérinaire.

Tout animal non repris de la pension dans les 7 jours après la date prévue dans son contrat sera considéré comme abandonné si le contrat n'est pas reconduit pour une nouvelle période. La pension disposera alors de l'animal sans que son propriétaire puisse exercer le moindre recours.

Les entrées et sorties du chat ont lieu uniquement sur rendez-vous.

Le coût du séjour démarre le jour d'entrée du chat et se termine le jour de sa sortie quelle que soit l'heure. En cas de départ anticipé du chat, la totalité du séjour réservé est due car la place a été bloquée.

Un acompte est demandé à la réservation et le solde à l'arrivée de l'animal. En cas d'annulation de la réservation, l'acompte vous sera restitué jusqu'à 3 semaines avant la date de début de contrat et au delà si nous retrouvons un pensionnaire. Dans le cas contraire, l'acompte versé ne sera pas remboursé.

De notre côté, nous nous engageons à accueillir et héberger votre compagnon dans les meilleures conditions de confort et d'hygiène, à lui procurer une alimentation saine et équilibrée, et à lui apporter les soins les plus attentifs et affectueux.

Pour la sécurité de nos pensionnaires, nous nous engageons à vous prévenir le plus rapidement possible en cas de problèmes de santé ou de comportement, et à consulter le vétérinaire de la pension, même si nous n'avons pas réussi à vous joindre. Les frais de vétérinaire et médicaments sont intégralement à la charge du propriétaire de l'animal.

La signature du présent contrat vaut acceptation sans réserve de toutes les conditions indiquées ci-dessus.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en nous confiant votre compagnon.

Le propriétaire de l'animal

La pension LOLICAT

(date et signature)